

Les Entreprises Adaptées : des alliés économiques et stratégiques au service des territoires

En soutenant le modèle de l'Entreprise Adaptée l'UNEA (l'Union Nationale des Entreprises Adaptées) contribue à développer l'emploi durable des personnes en situation de handicap.

Un entretien avec Sébastien Raynaud, président de l'UNEA



Que représente l'UNEA et quelles sont ses missions ?

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est le réseau représentatif des Entreprises Adaptées en France.

Notre mission est de défendre et de promouvoir le modèle de l'Entreprise Adaptée en communiquant sur leur savoir-faire, leur profession-

nalisme, leur évolution, en soutenant leur développement et en tissant dans le milieu économique tous les liens favorables à la croissance et à l'emploi durable des personnes en situation de handicap.

L'UNEA développe la professionnalisation de tous les acteurs des Entreprises Adaptées (dirigeants, cadres dirigeants, encadrants et salariés) et les accompagne dans l'évolution du cadre réglementaire et dans la mutation des métiers afin de garantir les performances économiques et sociales des structures.

Quels sont les atouts des Entreprises Adaptées ?

Les Entreprises Adaptées sont des entreprises à mission sociale et sociétale qui contribuent au développement du territoire et jouent un rôle important dans la lutte contre le chômage massif des personnes en situation de handicap.

Il en existe quelques 800 sur le territoire et elles emploient plus de 40 000 personnes.

Positionnées sur plus de 250 activités, elles proposent des produits, des biens et des services à des entreprises privées et publiques de toutes tailles. Elles travaillent avec leurs clients en production directe, en sous-traitance ou en cotraitance avec un ou plusieurs autres acteurs (EA ou entreprise classique).

Les Entreprises Adaptées doivent être vues comme des fournis-

seurs lambda au même titre que n'importe quelle autre société. Elles contribuent à la politique RSE de leurs clients en proposant une production locale, de qualité et compétitive sur le marché.

Le fait de collaborer avec des Entreprises Adaptées permet à ses clients de déduire une partie de la facture (30 % de la main-d'œuvre) de la contribution OETH¹.

Comment défendez-vous ce modèle auprès de nos institutions politiques, des acteurs économiques et de l'administration ?

Depuis sa création en 1987, l'UNEA ne cesse d'agir pour le développement des Entreprises Adaptées. Promoteur de la création de l'Entreprise Adaptée² en 2006 et de leur positionnement sur le secteur marchand, l'UNEA a été à l'origine de plan ambitieux de développement pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans nos structures : ainsi, en 2008, nous avons signé avec le gouvernement un pacte pour l'emploi visant la création de 3 000 postes. En 2017, un plan de développement a été acté et transformé l'année suivante dans un "Cap vers l'entreprise inclusive" avec pour ambition la mise en emploi massive de 40 000 personnes en situation de handicap. En collaboration avec le gouvernement et l'administration (DGEFP), ce plan vient d'être redimensionné du fait de la crise sanitaire, il vise la mise en emploi de 10 000 collaborateurs dans les EA d'ici fin 2022.

En faisant référence à la crise sanitaire, l'UNEA a été à l'initiative d'une demande d'un plan de soutien spécifique dédié aux Entreprises Adaptées en 2020 auprès du ministre délégué à l'Insertion et de la DGEFP.

Sur d'autres chantiers, l'UNEA a agi avec son homologue, la Fédération des Entreprises d'Insertion, dans le cadre de la loi Climat pour introduire plus d'obligations en matière sociale dans la commande publique.

L'UNEA se veut force de proposition innovante, pouvez-vous nous en dire plus sur la mise en œuvre des expérimentations introduites en 2019 ?

La loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" a introduit deux nouvelles expérimentations au sein de Entreprises Adaptées :

- Le CDD Tremplin
- L'Entreprise Adaptée de Travail Temporaire

La mise en œuvre de ces expérimentations permet de toucher un public différent qui pourra se remobiliser plus vite sur le marché du travail en s'appuyant sur des missions de 24 mois maximum.

La vocation de l'Entreprise Adaptée ne change pas, il s'agit toujours de permettre au travailleur en situation de handicap d'accéder à un emploi durable. La seule différence c'est que l'emploi peut s'exercer auprès d'un autre employeur que l'Entreprise Adaptée. C'est un changement de paradigme important qu'il faut accompagner dans l'ensemble du réseau et auprès de tout l'écosystème partenarial (service public de l'emploi, entreprises, branches professionnelles, acteurs de la formation, MDPH...).

Le rythme des expérimentations progresse même si leur mise en place n'a pas été simple pour les dirigeants qui devaient gérer dans le même temps une réforme du cadre de fonctionnement habituel des Entreprises Adaptées et la crise sanitaire est venue mettre un coup de frein important dans la démarche.

Sur le plan quantitatif, nous pouvons constater :

- Plus de 360 Entreprises Adaptées sont habilitées à mener l'expérimentation CDD Tremplin. Depuis le début de l'année 2021, plus d'une centaine de nouvelles structures sont entrées dans l'expérimentation. Le nombre de contrat en fin de mois a augmenté de 66 % entre juin 2020 et juin 2021 pour s'établir à plus de 1 000 ETP.
- Côté Entreprise Adaptée de Travail temporaire, nous dénombrons aujourd'hui 17 structures sur l'ensemble du territoire. Très fortement impactées par la crise, les EATT ont trouvé un rythme de développement important en 2020. Le nombre de mission entre août 2020 et août 2021 a été multiplié par 10 et le nombre ETP mensuel multiplié par 16. Le modèle EATT montre de beaux signes de réussite avec près de 90 sorties en emplois durables depuis le démarrage de l'expérimentation.

L'UNEA s'est félicitée cet été de l'annonce de la prolongation des expérimentations jusqu'à fin 2023, permettant de se projeter de manière plus importante et de gommer l'impact de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, quels sont les grands chantiers portés l'UNEA ?

Les chantiers sont nombreux.

Le premier reste de continuer à promouvoir les expérimentations au sein des Entreprises Adaptées mais aussi auprès de tous l'écosystème : au-delà de l'acculturation, tous les acteurs doivent s'approprier pour faire culture commune et développer l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un second chantier important est de permettre aux Entreprises Adaptées de pouvoir accéder à de nouveaux marchés et de développer leurs activités. Mon prédécesseur avait coutume de dire : "pas de marché, pas d'emploi !"

C'est dans cette logique que l'UNEA a agi sur deux leviers :

- Le développement de la commande publique inclusive
- La mise en œuvre d'une démarche de consortium qui vise à fédérer un ensemble d'Entreprises Adaptées (en collaboration avec des structures de l'insertion et des ESAT) pour répondre plus massivement à des besoins globaux de partenaires privés et publics, et de participer à la montée en compétences et à la professionnalisation des acteurs sur 3 secteurs d'activités : la confection textile, le numérique et l'automobile et l'industrie. Cette démarche que nous nous efforçons à promouvoir auprès des acteurs privés et publics, a tout son sens également dans la réflexion de nos élus pour développer ou maintenir de l'emploi sur les territoires.

Enfin un troisième chantier se concentrera sur la lutte contre une injustice forte à laquelle doivent faire face les Entreprises Adaptées : les surcoûts sociaux liés à l'emploi très majoritaire de personnes en situation de handicap et notamment les surcoûts de cotisation Accident du Travail et Maladie Professionnelle (AT/MP). Nous ferons dans les jours qui viennent des propositions au gouvernement et aux parlementaires sur le sujet.



Contact : UNEA

153 avenue Jean Lolive
93500 PANTIN
Tel : 01 43 22 04 42
www.unea.fr / info@unea.fr

(1) OETH : Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (6%).
(2) Auparavant l'Entreprise Adaptée s'appelait Atelier Protégé.